

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2012

L'an deux mil douze, le mardi 29 mai à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 10/05/2012.

L'ordre du jour est le suivant :

Appel

Désignation d'un secrétaire de séance

I – DELIBERATIONS

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/03/2012
- 2- Centre aéré 2012 : dates du centre, participation des familles et tarif des campings
- 3- Rémunérations des animateurs du centre aéré 2012
- 4- Matériel acheté à passer en investissement
- 5- Site internet de la commune : achat du nom de domaine en .fr et diffusion du site
- 6- Règlement de la Salle Multifonction à modifier
- 7- Délégation de Service Public assainissement : choix du délégataire et du contrat
- 8- Surtaxe assainissement : à définir
- 9- Remplacement des menuiseries à l'école élémentaire : choix de l'entreprise chargée des travaux

II – QUESTIONS DIVERSES

Appel

Mr DAMIEN procède à l'appel :

Etaient présents

M. Jean-Pierre DAMIEN, M. Michel DECHAUX, M. Gérard CHARPENTIER, Madame Françoise CORTES, Mme Françoise DACQUIN, M. Jean-Pierre CHODOROWSKI, Mme Annick LEFEVRE, M. Christian LEROY

Etaient absents représentés

Mme Mireille MOENS (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAMIEN)

Etaient absents excusés

M. Christian AUDOUIN, M. Mathieu CALMELS, Mme Martine DOMERGUE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur
- Mlle Delphine DUFOUR, Adjoint administratif
- Mme Nadège FOULOY, Adjoint administratif

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal d'être présents.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Françoise DACQUIN est désignée secrétaire de séance.

2012-27 Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 20/03/2012

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le procès verbal et compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès Verbal et compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 20/03/2012.

2012-28 Centre aéré 2012 : dates, participation des familles et tarifs

Le Centre aéré 2012 est prévu pour les enfants du 9 juillet 2012 au 27 juillet 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de définir la participation des familles et le tarif des campings comme l'an passé comme suit :

Participation des familles : il est proposé d'appliquer le barème n° 1 de la CAF comme les années précédentes et d'appliquer le même barème avec une majoration de 0.024 % pour les familles extérieures du Plessis-Brion. Cette participation sera également réclamée pendant les périodes de camping.

Tarif pour les campings : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de faire participer les familles de Le Plessis-Brion à hauteur de 60 % du coût du camping (camping + déplacement en car) et de faire participer la commune à hauteur des 40 % restants. Pour les familles extérieures de la commune, aucune participation de la mairie, soit 100 % à la charge des familles.

2012-29 Centre aéré 2012 : Modification du montant de la régie d'avances

Monsieur le Maire propose compte tenu des campings et des besoins du centre aéré d'augmenter la régie d'avances. Cette dernière est proposé pour un montant de 1300€ au lieu de 800€ afin de pouvoir notamment servir les petits déjeuners et goûters des enfants du centre aéré non prévu dans les campings.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'augmenter la régie d'avances et de passer son montant de 800€ à 1300€.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à modifier et signer en conséquence l'arrêté de régie d'avances pour le centre aéré et tout document nécessaire à son application.

2012-30 Centre aéré 2012 : Rémunérations des animateurs du centre aéré

Le Commune recrute pour le Centre aéré 2012 des animateurs du 07/07/2012 au 28/07/2012 inclus.

Lors du centre aéré, les animateurs sont employés pour encadrer les enfants à la fois le jour et parfois la nuit selon les campings programmés par la directrice, c'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal afin de répondre à la législation de réitérer, comme l'an passé, l'application des vacations horaires de nuit pour la rémunération des animateurs lors des campings du centre aéré de cette année et des autres années à venir.

Considérant qu'un avis favorable a été délivré l'an passé et est redemandé cette année au Comité technique paritaire du centre de gestion de l'Oise pour ce centre et l'ensemble des centres aérés de la commune à venir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de recruter en contrat à durée déterminée des animateurs avec vacation horaire pour les heures de nuit effectuées lors des campings fixée à 3h supplémentaires de nuit selon le taux en vigueur et selon l'échelon du grade d'animateur pour une nuit en camping. Les animateurs sont rémunérés selon la rémunération des divers intervenants conformément aux décrets n° 97-698, 97-700 du 31 mai 1997, n° 2008-1449 du 22/12/2008 et aux décrets 2006-1687, 2006-1688 et 2006-1693 du 22 décembre 2006, relatifs à la filière animation de la fonction publique territoriale, et le décret 2012-37 du 11/01/2012 à savoir :

Equipe d'animation prévue	Indice Brut	Echelon grade adjoint animation 2 ^o classe
Directeur (1)	IB 388	11 ^{ème} échelon
Animateurs diplômés (6 prévus)	IB 298	2 ^{ème} échelon
Stagiaires (3 prévus)	IB 297	1 ^{er} échelon
Non diplômés (1 prévu)	IB 297	1 ^{er} échelon

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer la rémunération des animateurs par contrat à durée déterminée avec vacation horaire de nuit pour les campings comme indiqué ci-dessus pour ce centre aéré de juillet 2012 et tous les centres aérés de juillet de chaque année.

2012-31 Centre aéré 2012 : autorisation pour délivrer des bons d'achat aux aide-moniteurs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de disposer d'aide moniteurs, pour aider à l'encadrement du centre aéré du 07/07/2012 au 28/07/2012 et de leur délivrer à chacun un bon d'achat Carrefour d'une valeur de 200€.

Le Conseil Municipal décide par conséquent à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer ces bons d'achat si des aide-moniteurs se présentent pour le centre aéré 2012 selon un état nominatif.

2012-32 Matériel acheté à passer en investissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer le matériel suivant en investissement :

Acquisition chez BricoDépôt d'une ponceuse à 79.95€ et d'une perceuse à 199.90€

Acquisition chez Darty d'un projecteur vidéo d'un montant de 289€

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'inscrire les dépenses ci-dessus en investissement au compte 2188 pour la ponceuse et la perceuse et au compte 2183 pour le projecteur vidéo.

2012-33 Site internet : achat du nom du domaine en .fr

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de préserver le site internet officiel de la commune, d'acheter le nom du domaine leplessisbrion.fr en plus du site leplessisbrion.com sur le site hébergeur 1 and 1.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'acheter ce site en .fr pour 4.99€ HT soit 5.97€ TTC par an en plus de celui déjà acquis.

2012-34 Règlement de la Salle multifonction à modifier

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à l'avis de la dernière commission salles, de modifier le règlement comme indiqué ci-joint en rouge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à 8 voix pour et 1 voix contre, le règlement ci-joint avec les rectifications portées en rouge.

2012-35 Délégation de service public assainissement : choix du délégataire et du contrat

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de l'affermage du service public d'assainissement

Il indique en préambule que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 29 septembre 2011 concernant la gestion par délégation du service public d'assainissement.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société SAUR, à savoir :

- Durée : 12 ans
- Prix du service :
 - Abonnement : 40 € HT / an / abonné
 - Prix du m³ : 0,6798 € HT / m³

Le prix du service indiqué ci-dessus correspond à l'offre de base avec SISPEA, accès internet SIG, inspection télévisée du réseau de 5% du linéaire par an et contrôle de 2 branchements existants par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la proposition de la société SAUR pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement,
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir.

2012-36 Surtaxe assainissement : Modification de la taxe assainissement part communale

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'en raison des investissements à programmer dans le futur sur le territoire communal (projet de raccordement de la commune sur une unité de traitement voisine) et des économies générées par le nouveau contrat d'affermage du service d'assainissement, il est nécessaire de voter un nouveau montant de taxe d'assainissement part communale.

Il rappelle que le montant des tarifs part communale assainissement votée pour 2012 pour la collecte et le traitement des eaux usées était de :

Zone d'habitat	LE PLESSIS BRION
Part fixe commune (en € HT/abonné)	3,00
Part variable commune (en € HT/M ³)	0.3900

De ce fait, afin de tenir compte du nouveau contrat de délégation du service public pour l'exploitation du service de collecte et de traitement des eaux usées et de couvrir les dépenses de la commune, il propose que ces tarifs soient fixées à :

Zone d'habitat	LE PLESSIS BRION
Part fixe commune (en € HT/abonné)	3,00
Part variable commune (en € HT/M ³) de janvier à juillet 2012	0.3900
Part variable commune (en € HT/M ³) A partir d'août 2012	0.6143

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide pour la commune au titre du service de collecte et de traitement des eaux usées de maintenir la part fixe communale à 3.00€ HT/abonné/an, applicable à partir de la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat ;
- décide pour la commune au titre du service de collecte et de traitement des eaux usées de voter une part variable de 0.6143€ HT/m³, soit une augmentation de 0.2243€ HT/m³ par rapport à l'ancien contrat, applicable à partir de la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat.

Le délégataire du nouveau contrat percevra ces montants auprès des usagers et les reversera à la commune en fonction des modalités prévues au nouveau contrat.

2012-37 Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire : choix de l'entreprise

Suite à l'avis de la commission appel d'offres de retenir l'entreprise Sarl FLAMANT à Mélicocq pour effectuer les travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette entreprise pour les travaux de remplacement en pose rénovation pour un montant total de 64 618.33€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de choisir l'entreprise SARL FLAMANT pour les travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire pour un montant total de 54 028.70€ HT soit un montant TTC de 64 618.33€ et d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce marché.

2012-38 Remplacement des menuiseries de l'école maternelle : lancement du marché

Afin de réaliser les travaux de remplacement des menuiseries de l'école maternelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer le marché relatif à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour lancer le marché public relatif aux travaux de remplacement des menuiseries de l'école maternelle à programmer pendant les vacances de la Toussaint 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LES 01/06/2012 ET 05/06/2012

Le Maire,



Damiens
Jean-Pierre DAMIEN